

Pr Christophe DEGUEURCE  
Directeur  
01 43 96 71 80  
[direction@vet-alfort.fr](mailto:direction@vet-alfort.fr)

n° CD/MD/2022-264

à

Isabelle VASSIAS

Conseillère prévention  
Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Maisons-Alfort, le 5 octobre 2022

**Objet : Lettre de mission Référent handicap pour l'année 2022-2023**

Madame,

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a consacré au plan légal le rôle éminent du référent handicap au sein de la fonction publique. Ces dispositions, qui figurent aujourd'hui à l'article L.131-9 du code général de la fonction publique, indiquent que « tout agent a le droit de consulter un référent handicap, chargé de l'accompagner tout au long de sa carrière et de coordonner les actions menées par son employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ». La circulaire, en date du 17 mars 2022, précise les conditions de la mise en place de la fonction de référent dans la fonction publique de l'État.

C'est dans ce cadre que je vous confie la mission de référente handicap au sein de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

A ce titre, vous assurerez les missions suivantes :

- Favoriser l'insertion, le maintien dans l'emploi et l'accompagnement professionnel des personnes handicapées tout au long de leur parcours
- Participer à l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et de l'évaluation de la politique handicap pilotée par la direction des ressources humaines
- Appuyer les managers et mobiliser les différents acteurs dans le traitement des situations individuelles complexes
- Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants en situation de handicap
- Informer et développer des actions de communication interne sur les handicaps, les dispositifs et les actions prévues au niveau national (Duoday par exemple) en vue de lever les freins constitués par les représentations du handicap en déconstruisant les stéréotypes

- Contribuer à la gestion administrative et financière en suivant les dépenses liées à l'inclusion ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées et en garantissant la fiabilité de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au FIPHFP

Afin d'accomplir vos missions dans les meilleures conditions, vous bénéficierez de formations vous permettant de maîtriser les différentes problématiques liées aux handicaps.

Cette mission se réalisera en concertation avec l'ensemble des services et instances de l'établissement, en particulier avec la Direction des ressources humaines, la médecine de prévention et l'assistante de service social.

Vous conduirez votre mission en liaison avec les correspondants handicap et le Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion du ministère chargé de l'agriculture, et représenterez l'École au sein de ce réseau ainsi que lors de manifestations externes.

Cette lettre de mission sera diffusée aux agents et mise en ligne sur l'intranet de l'établissement. Cette fonction sera inscrite dans votre fiche de poste et fera l'objet d'un objectif fixé au cours de votre entretien professionnel annuel.

Vous remerciant de votre engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur  
Professeur Christophe Degueurce

